

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 Mars 2023

Délibération n°FL-16/03/23-3

Objet : Demande de subvention au titre de l'appel à projets « Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2023 » pour des travaux de modernisation des installations d'éclairage public

Nombre de membres :

En exercice : 19Présents : 16Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois, le seize Mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aubry du Hainaut, légalement convoqué par le Maire le 07 Mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Mariages;

Sous la présidence de : Raymond ZINGRAFF, Maire

<u>Etaient présents</u>: Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER (arrivée à 18h52), Jean-Marc GOSSELIN, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

<u>Etaient représentés</u>: Elisabeth DUBOIS donne procuration à Raymond ZINGRAFF, Julie LAI donne procuration à Christophe LECOSSIER, Adeline COCHETEUX donne procuration à Colette DESZCZ

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Colette DESZCZ est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants :

Pour: 19Contre: 0Abstention: 0

EXPOSÉ:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de modernisation des installations d'éclairage public est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental du Nord au titre de l'appel à projets ADVB 2023. Il s'agit de procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage public qui consistent en un remplacement des luminaires actuels par des luminaires LED.

Le coût prévisionnel total s'élève à 341 850.00€ HT soit 410 220.00€ TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	341 850.00 €	ADVB (40%)	128 740.00 €
		DETR ou Fonds vert	91 920.00€
		Assiette FSIC	121 190.00€
		CAVM FSIC	52 820.00€
		Charge communale	68 370.00€
TOTAL HT	341 850.00 €	TOTAL HT	341 850.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'arrêter le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- D'inscrire les dépenses au budget communal;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de l'appel à projets ADVB 2023, et de signer tous les documents nécessaires

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Signatures:

Le Maire, La secrétaire de séance,



Signée le 17 mars 2023 Transmis en préfecture le 17 mars 2023 Publié sur le site le 17 mars 2023